

suisse.ing recommande de voter oui à la loi sur l'électricité (acte modificateur unique) le 9 juin 2024

Le comité de suisse.ing a décidé de se prononcer en faveur de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, soumise au vote populaire le 9 juin prochain. Le projet rencontre le soutien d'une large alliance rassemblant les milieux politiques, économiques et scientifiques ainsi que d'importantes organisations environnementales. Le Conseil national l'a adopté par 177 voix contre 19, et le Conseil des États à l'unanimité avec 44 voix. Malgré ces succès, un vent de fronde est venu de la part d'opposants à l'énergie éolienne et de défenseurs du paysage, lesquels ont lancé un référendum. De l'avis de l'association suisse.ing, l'adoption de cette loi est un pas important. Voici pourquoi:

Trois principales raisons parlant en faveur du projet de loi, en bref:

1. *Établissement de plans concrets, échelonnés avec des objectifs intermédiaires, visant le développement de la production d'électricité renouvelable et l'amélioration de l'efficacité énergétique;*
2. *Clarification des intérêts de développement énergétique d'une part et de protection de la nature et du paysage d'autre part: procédures accélérées pour les seize nouvelles centrales hydroélectriques directement mentionnées dans le projet, conciliées à l'obligation pour les cantons de définir les zones se prêtant ou non à la production d'électricité renouvelable;*
3. *Mise en place de mesures diverses de promotion des énergies renouvelables, telle l'obligation de poser une installation solaire sur tous les nouveaux bâtiments d'une surface supérieure à 300 m².*

Besoin accru de la Suisse en électricité renouvelable – une carte à jouer pour les bureaux d'ingénierie

La Suisse est aujourd'hui fortement tributaire de ses importations en électricité et doit rattraper un important retard en matière de production d'énergie indigène. Par ailleurs, la croissance démographique, l'engouement pour les pompes à chaleur et la popularité croissante des voitures électriques renforceront à l'avenir la consommation d'électricité. Les bureaux d'ingénierie de notre pays disposent des compétences, des aptitudes et de l'expérience dans le domaine énergétique pour planifier, construire et entretenir les centrales et lignes électriques et autres infrastructures nécessaires. Les entreprises membres de suisse.ing ont démontré, au travers de nombreux projets menés à bien, que la transition énergétique est non seulement techniquement faisable, mais également supportable financièrement et compatible avec le respect de l'environnement.

Besoin urgent de la Suisse en électricité – à toutes saisons et en première priorité l'hiver

La Suisse doit pouvoir compter à court terme sur davantage de projets conçus autour des énergies renouvelables, aux fins de pouvoir réduire sa dépendance vis-à-vis de l'étranger et garantir une sécurité d'approvisionnement tout au long de l'année, en première priorité l'hiver. Nous devons surtout à la clémence météorologique et saisonnière la chance d'avoir pu surmonter les deux derniers hivers sans pénurie d'approvisionnement. Les répercussions d'un black-out sur la réputation, l'économie et la population suisse sont difficilement imaginables. Aussi l'acte modificateur unique vise-t-il à garantir vite et sûrement l'autonomie et la résilience de l'approvisionnement énergétique de la Suisse, les installations de production d'énergie renouvelable étant aujourd'hui les seules à pouvoir être développées rapidement.

Apport de la loi

- Principaux objectifs à l'horizon 2035 et 2050:
 - Production nette d'électricité d'origine hydraulique: augmentation d'au moins 37,9 TWh d'ici à 2035 et d'au moins 39,2 TWh d'ici à 2050;
 - Production d'électricité issue d'énergies renouvelables: augmentation d'au moins 35 TWh d'ici à 2035 et d'au moins 45 TWh d'ici à 2050;
 - Consommation électrique moyenne par personne et par année: baisse de 13 % d'ici à 2035 et de 5 % d'ici à 2050;
 - Quantité nette d'électricité importée durant le semestre d'hiver (valeur indicative): 5 TWh.
- Mesures principales:
 - Construction de seize nouvelles centrales hydroélectriques explicitement inscrites dans la loi et priorisées par rapport à d'autres intérêts, selon la table ronde menée avec les organisations environnementales;
 - Constitution de réserves nationales d'énergie dans les centrales hydroélectriques à accumulation, en vue de situations d'approvisionnement critiques;
 - Obligation de poser une installation solaire sur tous les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m²;
 - Obligation de poser des installations solaires sur les infrastructures de la Confédération, à titre d'exemplarité en matière d'efficacité énergétique;
 - Mise en place de différents instruments de soutien pour le développement, la constitution de réserves et l'amélioration de l'efficacité énergétique;
 - **Clarification de la situation juridique:** obligation pour les cantons de déterminer les zones se prêtant à la production d'électricité renouvelable et les zones présentant des intérêts prioritaires de nature environnementale.

Non-incidence de la loi

- Aucune restriction des droits d'intervention et de participation, quelle que soient leur nature (hormis en ce qui concerne les seize centrales hydroélectriques inscrites dans la loi);
- Aucune prise en considération dans le projet de loi de procédures d'accélération telles que Solar Express ou Wind Express, traitées comme des affaires séparées;
- Aucune destruction de la nature et du paysage, sachant que plus de 80 % de la nouvelle production proviendront d'installations solaires sur des infrastructures, des toits et des façades.